PÉTITION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Demande de remboursement des frais relatifs au traitement de l'apnée du sommeil

- CONSIDÉRANT QUE de plus en plus de gens sont diagnostiqués avec le syndrome d'apnée du sommeil;
- CONSIDÉRANT QUE ce syndrome peut causer de graves problèmes cardiaques;
- CONSIDÉRANT QUE les gens souffrants d'apnée du sommeil et qui ne sont pas traités présentent un haut risque de provoquer un accident de la route;
- CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat de ces appareils se détail à plus de 2 000$;
- CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'entête à refuser de payer les frais pour l'achat de « l'appareil de ventilation à pression positive continue » (appareil visant à traiter l'apnée du sommeil, communément appelé CPAP);
- CONSIDÉRANT QUE la majeur partie des gens n'ayant pas d'assurance privée n'ont pas les moyens financiers de faire l'achat de « l'appareil de ventilation à pression positive continue » (CPAP);
- CONSIDÉRANT QUE le gouvernement paie aux assistés sociaux les frais pour l'achat de « l'appareil de ventilation à pression positive continue » (CPAP).

C'est pourquoi les soussignés, citoyens et citoyennes du Québec demande à l'assemblée nationale d'exiger du gouvernement du Québec de réviser sa politique de remboursement pour les coûts relatifs au traitement de l'apnée du sommeil.

NOMS, PRÉNOMS	ADRESSES	SIGNATURES